

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 26 juin 2017
Séance du 6 juin 2017

17 Dotation Politique de la Ville - programmation 2017

Etalent présents les membres Inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

- Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville (DPV).

Pour autant, les critères d'éligibilité à cette dotation n'ont pas changé, la loi stipule que cette dotation doit contribuer à atteindre les objectifs de la politique de la ville, et donc être destinée en priorité aux habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV), soit les Hauts de Creil en ce qui concerne la commune.

Les actions financées à travers cette dotation devront répondre aux enjeux identifiés par le contrat de ville de l'agglomération creilloise signé le 6 juillet 2015.

Par courrier en date du 13 mars 2017, monsieur le Préfet de l'Oise a informé monsieur le Maire du montant de l'enveloppe allouée à la ville de Creil pour l'exercice 2017, en l'occurrence 1 625 816 € soit une hausse de 358 502 € par rapport à 2016.

Il a également précisé que les projets d'investissements seront privilégiés et, notamment, les investissements dans les établissements scolaires situés sur le périmètre QPV.

Dans ce contexte, il vous est proposé de présenter le programme d'opérations suivant :

maintenant !

Intitulé	Coût total estimé	Montant DPV à solliciter	Taux	Date début	Date fin	Statut I/F
1 - Maison de santé pluri professionnelle dans le quartier des Cavées	2 336 000€	1 000 240€	43%	2017	2020	I
2 - Développement du numérique sur les Hauts de Creil	324 374€	259 499€	80%	11/2017	11/2020	I
3 - Développement du portage de repas à domicile sur les Hauts de Creil	27 580€	22 064€	80%	2017	2018	I
4 - Rénovation salle de boxe Gymnase Camus	100 000€	80 000€	80%	2018	2021	I
5 - Accompagnement social CESAM	67 735€	52 832€	78%	2017	2018	F
6 - Initiation ensemble de cuivre dans le quartier Rouher	9 600€	7 680€	80%	2017	2018	F
7 - Vers un nouveau modèle associatif	16 250€	13 000€	80%	2017	2018	F
8 - Action de prévention à destination des jeunes	246 010€	190 501€	77,43%	2017	2018	F
TOTAL	3 127 549€	1 625 816€				

Il vous est demandé :

- d'approuver cette proposition de programmation pour la DPV 2017,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires à ces demandes de subventions.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi du 1er août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu le contrat de ville de l'agglomération creilloise en date du 6 juillet 2015,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 6 juin 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la proposition de programmation DPV 2017.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, à négocier éventuellement et à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17
et publication ou notification le 30/06/17
affiché le 27/06/17
CREIL, le 30/06/2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT



Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Affiché le 27/06/2017

SLO

ID : 060-216001743-20170626-DLRG170626017-DE